



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 10/03/2021

## Collectivités, déposez vos projets pour accélérer votre transformation numérique !

Lancé le 25 janvier dernier par Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et Madame Amélie de Montchalin, Ministre de la transformation et de la fonction publique, **le Fonds de Transformation Numérique des Territoires** du plan France Relance vise à soutenir l'innovation et la transformation numérique des collectivités territoriales afin d'améliorer les services publics dans les territoires.

## Quels objectifs ?

> soutenir la transformation numérique des collectivités les moins avancées en matière de numérique;

> mettre en place des solutions pérennes pour engager une vraie transformation ;

> promouvoir une administration de qualité, responsable, inclusive et innovante à travers des projets intégrant les enjeux numériques d'interopérabilité, accessibilité, réversibilité, sobriété et sécurité;

≻ renforcer les collaborations entre l'État et les collectivités en matière de transformation numérique.

## Pour quels projets ?

L'enveloppe doit financer des projets numériques qui auront un effet concret sous 2 ans. La priorité est accordée aux projets avec un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale. La montée en compétences des collectivités et la mutualisation des initiatives doivent être recherchées. Trois thématiques présentées peuvent être soutenues via ces fonds déconcentrés :

- 1) accompagnement par un expert du numérique pour définir des projets de transformation numérique ou pour accompagner la mise en œuvre de ces projets ;
- 2) formation au numérique pour des agents de la collectivité et appui à la structuration interne du développement des compétences numériques des agents ;
- 3) financement d'un projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'usager.

Les collectivités intéressées peuvent déposer leurs projets à cette adresse : <u>https://france-relance.transformation.gouv.fr/fonds-collectivites</u>

Service de la communication et de la représentation de l'État